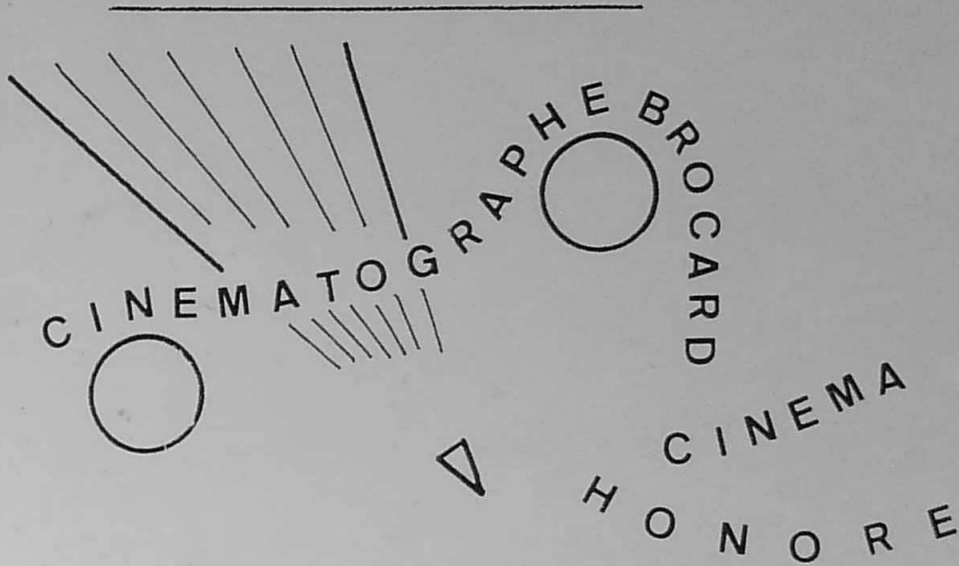


CHRONIQUE

DE LA

**SOCIETE D'HISTOIRE
DU PAYS DE KEMPERLE**

NOUVELLE SERIE N° 21. 1-7-1997



MELANGES



AU SOMMAIRE DE CE NUMERO.

Yves BELLANCOURT :

1881

UNE VICTOIRE DE LA VILLEMARQUE SUR LUZEL .
L'AFFAIRE DU CHRIST EN ROBE DE QUIMPERLE .

Yves BELLANCOURT :

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE D'UNE
VIEILLE MAISON DE QUIMPERLE .

Yves BELLANCOURT :

LA STELE DU PLACITRE DE RIEC SUR BELON .
Chronique des faits.

Alain PENNEC :

LES DEBUTS DU CINEMA A QUIMPERLE .
1ère partie 1898 - 1918 .

1881
**UNE VICTOIRE DE LA VILLEMARQUE SUR LUZEL.
L'AFFAIRE DU CHRIST EN ROBE DE QUIMPERLE.**

Par Yves BELLANCOURT.

On connaît la distance qui a séparé de longues années et surtout à partir de 1868 La Villemarqué de Luzel et c'est paradoxalement à une époque où le calme était revenu, où les deux hommes s'étaient définitivement rapprochés qu'ils se trouvèrent dans des camps opposés à propos du devenir du Christ en robe de l'abbatiale de Sainte-Croix. L'un était depuis deux ans membre du bureau des marguilliers de la paroisse avant d'en devenir le mois suivant le président, l'autre était l'archiviste provisoire du département.

Ce ne fut qu'un conflit très feutré dont l'auteur du Barzaz Breiz ou du moins son point de vue sortit vainqueur et qui ne nous est connu que par quelques lettres conservées dans la série 1 V 278 des Archives départementales du Finistère à Brest.

Le point de départ est le 9 mars 1881 le début de la mission de François-Marie Luzel et la découverte par lui dans le grenier de la sous-préfecture d'une statue de qualité. Sans doute a-t-il été bavard à Quimper et à Quimperlé quant à la destination qu'il lui imagine. La réponse locale ne se fait pas attendre comme en témoigne une lettre du 13 mars adressée par le sous-préfet de Quimperlé Pébernard de Langautier arrivé depuis 5 mois, au préfet du Finistère.

Archives

Christ du XIII^{ième} siècle
réclamé par la Fabrique
de Sainte-Croix.

" *J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre ci-jointe de Mr le Curé de Sainte-Croix de Quimperlé qui revendique la propriété d'un christ du XIII^e siècle en dépôt aux archives de la sous-préfecture. J'ai refusé de délivrer ce christ sans votre autorisation, d'autant que Mr l'archiviste prétend qu'il a une certaine valeur et qu'il désirait le faire transporter au musée de Quimper.* "

--- --- ---

Le sous-préfet conclut en remerciant son supérieur

" *d'avoir bien voulu me venir en aide en m'envoyant l'archiviste du département mettre quelqu'ordre dans les archives de la sous-préfecture et les sauver d'une destruction proche et certaine.* "

Tout est dit, Quimperlé se souvient tout à coup de la présence de ce christ depuis 19 ans dans un grenier - et l'archiprêtre Quéméneur est lui-même en poste depuis 1867 qui n'a rien revendiqué - parce qu'une menace se précise. Notons que cette sculpture du début du 17^e siècle se trouve singulièrement vieillie par le sous-préfet.

Le même 13 mars de Quimper, Joseph Bigot écrit également au Préfet en tant qu'architecte diocésain et ancien architecte départemental :

" *Après la chute de l'église de Ste-Croix ... pour sauver de la destruction un christ portant le caractère du 12^e siècle, je le fis placer provisoirement, dans un coin de l'un des vastes greniers mansardés de la sous-préfecture faisant partie de l'ancienne abbaye de Ste-Croix. Ce christ en bois vermoulu mais pouvant être restauré est couvert d'une robe rouge ainsi qu'il était représenté au 12^e siècle et dans les âges primitifs de l'ère chrétienne. C'est le seul christ ancien dans ce genre qui existe dans le département. Son caractère se marie parfaitement au style roman, aussi j'ai fait tous mes efforts pour que la fabrique de Ste-Croix le fasse replacer après une légère réparation. J'en ai fait faire une copie de la même grandeur que j'ai placée dans l'église romane de Locmaria-Quimper après la restauration de cet édifice ruiné ...*
... Mr le curé Mazé actuellement décédé ne voulut pas ... pour des motifs qu'il serait inutile d'énumérer.

Je ne sais pas sur ce point l'opinion de Mr le curé qui l'a remplacé.

Je viens d'apprendre par l'architecte du département que Mr l'archiviste départemental a l'intention de leur demander Monsieur le Préfet que ce meuble soit déposé au musée, mais que Mr le curé en revendique la possession comme appartenant à l'église."

Il est évident que ce christ n'est pas à la fabrique mais au "monument classé parmi ceux historique".

Or il est des instructions ministérielles qui défendent la vente ou l'enlèvement de tout ancien mobilier dans ces édifices. Et Bigot de poursuivre :

" *Il ne me paraît pas douteux que si Mr le Ministre des Beaux Arts était consulté sur ce point, il demanderait le retour de ce meuble dans le monument où il a été".*

Nous lisons encore que Bigot ne croit pas que l'évêque voit le moindre inconvénient à faire réparer le christ pour la fabrique pour le replacer dans la même église.

S'il en était autrement "*dans le cas où Mr le Ministre des Beaux Arts le permettrait, je pense qu'il conviendrait de le déposer pour le conserver et servir de type à l'histoire".*

... ..
Nous relevons avec étonnement la méconnaissance du plus fameux architecte finistérien du 19^e siècle en matière de sculpture. Un christ de la fin de la Renaissance est pour lui roman et il en est si persuadé qu'il en a fait faire une copie pour l'église de Locmaria. Cette bévue présente le mérite de dater une reproduction souvent considérée comme plus ancienne qu'elle n'est en réalité.

Bigot défend avec habileté le point de vue quimperlois qu'il feint d'ignorer - il a des attaches dans notre ville et est le beau-frère de Sylvain Peyron, le grand ami de La Villemarqué-. Il sait invoquer à deux reprises l'autorité supérieure et ménage la partie adverse en admettant une peu probable éventualité.

Ayant voulu respecter la chronologie des messages, nous livrons maintenant dans son intégralité la lettre adressée au Préfet par Luzel 4 jours plus tard. Lettre d'un écrivain, elle le mérite par sa qualité, sa précision non dénuée d'humour le tableau qu'elle brosse et l'habileté de son argumentation.

"

Quimperlé le 17 mars 1881

Monsieur le Préfet,

Conformément à vos instructions du 5 mars du courant, motivées par une lettre du Mr le sous-préfet de Quimperlé relative à la situation déplorable des archives de sa sous-préfecture, je me suis transporté à Quimperlé, le, 9 mars pour visiter les dites archives, les faire réintégrer dans le local disposé pour les recevoir par suite d'une délibération du Conseil Général de 1874, session d'octobre, page 91 des procès verbaux des délibérations et y introduire un ordre au moins relatif.

Monsieur le sous-préfet m'a conduit dans un vaste grenier, sans porte ni autre cloture, et où les chats, les rats et les corneilles qui y pénètrent par diverses ouvertures, prennent leurs ébats, tout à leur aise. Là je me suis trouvé devant une masse informe de papiers de toute sorte couverts de poussière, d'ordures et dans un pêle-mêle indescriptible avec de vieux tuyaux de poêle, des casseroles et autres ustensiles de cuisine hors d'usage, des pots cassés, des ardoises tombées de la toiture, de la paille, du foin .

Accompagné d'un homme que j'ai pris pour m'aider, j'ai entrepris résolument le déblaiement de cet amas sans nom et au bout de quatre jours d'un travail obstiné et peu agréable, nous avons pu faire rentrer au cabinet des archives tous les papiers qui n'avaient pas été entièrement lacérés ou rongés ou réduits complètement en pourriture et en poussière. Je les ai déposés, non dans un ordre méthodique (il m'eût fallu un mois au moins pour cela) mais au moins dans un ordre et un état de propreté relatifs, sur des étagères établies à cette destination en 1874, et j'ai recommandé à Mr le sous-préfet d'en faire opérer le triage et le classement définitif par les employés de ses bureaux, à qui ce travail incombe réellement et non à l'archiviste du département. Une fois ce triage et ce classement terminés, Mr le sous-préfet pourra vous proposer la vente ou la suppression d'une grande partie de ces papiers, en vous présentant un inventaire détaillé de ceux qui sont dans le cas d'être vendus ou supprimés conformément aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 24 juin 1843 qui règle la matière.

Le local où j'ai fait déposer les archives de la sous-préfecture de Quimperlé doit reprendre le nom de cabinet des archives, au lieu de celui de fruitier qu'il porte actuellement depuis qu'un prédécesseur du sous-préfet d'aujourd'hui en avait rejeté les archives pour faire place aux fruits de son jardin. Il est convenable, à l'abri de la pluie et de l'humidité et fermé à clef.

Je crois devoir vous dire aussi un mot, Monsieur le Préfet d'un épisode de mon voyage, qui n'est du reste pas étranger aux fonctions de l'archiviste départemental.

J'ai trouvé dans le grenier de la sous-préfecture de Quimperlé, relégué dans un coin et couvert de poussière un beau christ en bois presque de grandeur naturelle et présentant cette particularité qu'il est revêtu d'une robe rouge qui lui tombe jusqu'aux pieds. Par ailleurs l'exécution en est remarquable, au point de vue artistique, et les extrémités, les pieds, les mains et la tête sont d'un travail très soigné. Ce christ, qui peut être du XIII^e siècle comme on me l'a affirmé, appartenait à l'église de Sainte-Croix de Quimperlé et ce n'est qu'après l'écroulement de ce monument de l'architecture du XII^e siècle, un des plus remarquables de notre département qu'il fut relégué dans le grenier de la sous-préfecture, le 22 mars 1862, sans que le clergé de la paroisse aît jamais songé à le réclamer depuis cette époque.

Mr. Fr. Audran, Juge de paix actuel et ancien maire de Quimperlé, que j'entretins de mon désir de le faire enlever pour être déposé au Musée Archéologique de Quimper me dit qu'à différentes reprises, il avait sollicité Mr le Curé de Sainte-Croix de le rétablir dans son église, à la place qu'il occupait jadis, et que Mr le curé lui avait toujours répondu qu'il ne le réclamerait pas, parce qu'il ne voulait pas d'un christ rouge dans son église.

Je pensais donc que je n'éprouverais aucune opposition à son transfert à Quimper, et j'en parlai à Mr le sous-préfet qui partagea ma manière de voir à ce sujet.

Mais le lendemain, comme je me disposais à prendre les mesures nécessaires pour procéder à l'emballage du christ rouge de Sainte-Croix, je fus fort étonné de trouver dans le grenier de la sous-préfecture un homme que je ne connaissais pas et qui l'examinait attentivement et en prenait les dimensions. Cet homme que je crois être un sculpteur de Lorient, me dit qu'il venait de la part du curé de Sainte-Croix qui l'avait chargé d'enlever le christ pour le rajeunir, le peindre à neuf et le rétablir dans l'église de Sainte-Croix.

Cette coïncidence de ma présence à Quimperlé avec la réclamation tardive de Mr le curé qui jusqu'alors, n'avait pas voulu du christ rouge dans son église, ne laissa pas de me surprendre. Je dis à l'inconnu que, dans tous les cas, il ne pouvait rien enlever qu'avec l'autorisation de Mr le sous-préfet et que je m'étonnais qu'il eût même pénétré dans le grenier de la sous-préfecture sans le prévenir.

Je m'entretins ensuite de cet incident avec Mr le sous-préfet qui m'a dit qu'il allait en référer aussitôt à Mr le préfet.

En résumé, le christ rouge de Sainte-Croix de Quimperlé est un morceau de sculpture remarquable, si par la rareté de ses similaires, et par son antiquité et par son mérite comme art, et je crois qu'il doit naturellement trouver sa place dans notre musée archéologique et que Mr le curé de Sainte-Croix est mal fondé à venir le réclamer aujourd'hui, après l'avoir oublié ou laissé intentionnellement pendant près de vingt ans, dans le grenier de la sous-préfecture de Quimperlé, parce qu'il porte une robe rouge.

Agréez, Monsieur le Préfet,
l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

L'archiviste provisoire du département.
F. M. Luzel

PRÉFECTURE

du Finistère

Bureau

Archives

Départementales

Communales

et Hospitalières

Quimper, le 17 Mars 1881.

Monsieur le Préfet

Visite

Conformément à vos instructions de

aux archives

de la sous-préfecture

de Quimper

de Mors au courant, motivées par une lettre de M. le sous-préfet de Quimper, relative à la situation

deplorables des archives de sa sous-préfecture, je

me suis transporté à Quimper, le 9 Mars, pour

visiter les dites archives, les faire réintégrer dans le

local désigné pour les recevoir, par une délibération

du Conseil général de 1874, session d'octobre, par

laquelle des procès-verbaux des délibérations, et y introduire un

ordre au moins relatif.

M. le sous-préfet m'a conduit dans un vaste

grenier, sans porte ni autre clôture, et où les

chats, les rats et les cornilles, qui y pénètrent

par diverses ouvertures, prennent leurs ébats, tout

à leur aise. Là, je me suis trouvé devant

une masse informe de papiers de toute sorte

et par son antiquité et par son mérite
comme art, et je crois qu'il doit naturellement
trouver sa place dans notre Musée archéo-
logique et que M. le curé de Sainte-Croix est
mal fondé à venir le réclamer aujourd'hui,
après l'avoir oublié ou laissé intentionnellement,
pendant près de vingt ans, dans le grenier de
la sous-préfecture de Quimper, parce qu'il
porte une robe rouge.

Agreé, Monsieur le Préfet,
l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués
à l'archiviste provisoire du département
J. M. Luch

Une longue lettre dont la première partie consiste en un compte-rendu de la mission achevée. Mission étonnante que traduit l'incurie d'un sous-préfet comme le laxisme d'un ou de plusieurs de ses successeurs - pourtant voici très peu d'années nous avons rencontré une situation analogue dans le grenier d'une mairie proche de Quimperlé - mais on le sent bien, l'essentiel n'est pas là. Il vise à récupérer pour le musée de Quimper un christ que pas plus que Joseph Bigot, l'archiviste ne se montre en état de dater correctement.

Luzel en homme de son temps participe avec une parfaite bonne foi et dans un souci d'assurer la conservation à un jacobinisme départemental - quand il n'est pas national - qui nous devons le reconnaître a engendré une descendance et privé nombre de bourgades d'une partie de leur patrimoine.

Le trésor ce Carnoët ne se partage t'il pas entre les musées de Cluny et de Saint-Germain en Laye? Six chapiteaux de Sainte-Croix ornent une salle du musée breton de Quimper dans lequel est exposée, offerte hélas par La Villemarqué lui-même la crosse romane retrouvée en 1890 lors de la démolition d'une maison de la rue Ellé. Nous avons déjà écrit comment l'abbé Paul Peyron a déposé à l'évêché de Quimper plusieurs statues empruntées à nos églises.

L'argumentation semble user parfois de coups-bas. Certes un archi-prêtre n'a pas voulu récupérer la statue tant convoitée mais il s'agit de Jean-François Mazé vieillissant et très affecté par la chute de son église comme préoccupé par ses travaux de restauration. Luzel fait l'amalgame avec son successeur François Quémeneur qui lui n'a pu connaître en place le christ en robe.

Et puis surtout l'archiviste, un bonapartiste converti à la République paraît user de la phobie de la couleur rouge propre à un clergé longtemps demeuré blanc et auprès d'un préfet qui représente l'autorité républicaine.

Notons que le sculpteur lorientais rencontré dans le grenier est probablement un représentant de l'excellent atelier Le Brun de Lorient lequel a peuplé à l'époque nombre d'églises de la région de statues dont certaines imitées de l'ancien, constituent un véritable casse-tête pour qui veut leur attribuer un âge.

Quelques jours plus tard le conseil de fabrique de Sainte-Croix s'adresse à l'évêque:

" 20 mars 1881

Le conseil de fabrique dûment autorisé à se réunir par la lettre de votre grandeur en date du 18 du même mois de mars s'est réuni au lieu ordinaire des réunions le 20.

Etaient présents tous les membres du conseil sans exception.

Considérant

qu'à l'époque de la chute de l'Eglise de Sainte-croix en 1862, le christ dont on conteste la propriété était placé de temps immémorial dans la dite église et qu'il conste que ce n'est qu'à titre de dépôt nécessaire qu'il a été reçu par le département dans les greniers de la sous-préfecture, le conseil affirme simplement maintenir ses droits et réclame la remise du christ en question."

Suivent les signatures du maire Félix Lorans, de Théodore de La Villemarqué, du trésorier Achille d'Amphernet, du notaire Guyot de Salins, des Peyron père et fils ainsi que du curé Quéménéur.

Monseigneur Nouvel de la Flèche prit le parti de soutenir ses ouailles et le lendemain, dès réception de l'appel des Quimperlois s'adressait au préfet:

" J'ai l'honneur de vous transmettre la délibération du conseil de fabrique de Quimperlé réclamant la remise du christ antique déposé dans les combles de la sous-préfecture. Il me semble que la propriété de ce christ ne peut être contestée à l'église Sainte-Croix et que d'ailleurs cette sculpture sera plus à sa place dans le monument pour lequel il a été fait que dans un musée."

Le préfet s'inclina, navré de devoir desavouer son sous-préfet et son archiviste mais c'est un accord sous conditions qu'il transmit le 29, plusieurs jours après l'avoir rédigé. Peut-être avait-il été soumis à d'autres pressions. Sa démarche peut se résumer à la formule *"Je dis oui mais j'aurais de bonnes raisons de dire non"*.

" Permettez moi Mgr de ne pas partager complètement votre manière de voir sur cette propriété"

Il se déclare surpris *"qu'il (le christ) n'ait jamais été réclamé depuis plus de vingt ans. Je crois même qu'il aurait été refusé à plusieurs reprises soit par Mr le curé actuel soit par son prédécesseur"*.

Il ne connaît pas les raisons de ce refus - et mis au courant par Luzel ne dit pas la vérité - mais insinue *" que le doute qui pouvait planer sur la question de propriété devait en avoir été la première raison"*.

Il fait sien le point de vue de l'administration qui avait pensé le faire placer dans un musée et d'affirmer: il *"se recommande beaucoup plus par son caractère archaïque que par son caractère religieux"*.

Des ouvertures ont été faites à l'administration des Beaux Arts afin d'obtenir des subsides *"pour payer les frais d'une restauration indispensable par l'état de vétusté et de malpropreté dans lequel se trouve le christ"*.

Et de conclure, *"je serais donc plus fondé que vous ne voulez le croire à contester la valeur des raisons invoquées aujourd'hui par la fabrique ..."* perfide *"Je pourrais les mettre dans l'obligation de fournir des titres de propriété"*. Ce n'est qu'un baroud d'honneur et il consentira à la restitution à condition que la fabrique fasse restaurer la statue convenablement et le replace dans l'église dans un délai déterminé.

Ce qui fut fait. Et le christ rouge restauré et débarrassé de sa peinture retrouva sa place à l'entrée du chœur et face à la chaire ainsi que le veut la tradition.

Lorsque 25 années plus tard et conformément à la loi le sieur Bouttemy vint le 7 février 1906 procéder à l'inventaire des biens de la fabrique il y inclut:

"une croix bois verni 1 mètre 20 christ revêtu de robe tombant jusqu'aux pieds posé sur un globe."

ANNEXE 1

La tradition du christ en robe.

La représentation du crucifié vêtu d'une robe serait d'origine syrienne et sa première manifestation en occident aurait été l'apparition en 752 sur les côtes toscanes de celui à propos duquel a été brodée une si jolie légende: celle de l'image sculptée par Nicodème et terminée par un ange avant d'être abandonnée beaucoup plus tard sur un navire sans équipage arrivé miraculeusement en Italie. Miracle ou non, le "*Santo Volto*" fut transporté dans la cathédrale de Lucca et devint le but d'un important pèlerinage générateur comme ailleurs de figurines de plomb qui se repandirent à travers l'Europe suscitant des imitations.

L'âge d'or des christes en robe fut la période romane à l'issue de laquelle ces représentations ne cessèrent pas, mais se contentèrent de disparaître lentement. Selon Roger Grand la Bretagne les découvrit par la voie aquitaine mais d'autres cheminements sont probables et des christes en robe sculptés dans le granite existent en Irlande où une petite représentation métallique antérieure à la venue du "*Santo Volto*" est conservée à Dublin.

La région de Quimperlé conserve deux autres christes en robe très différents. L'un de facture médiévale est sculpté sur une croix mutilée et s'abrite dans le jardin d'une propriété privée de Redené. L'autre imite comme il peut celui de Quimperlé mais est de bien moins bonne facture. Provenant de la chapelle Notre-Dame de Trémor, il remonte au 17^e siècle et décore le chœur de l'église Saint-Pierre de Riec /Bélon.

Il faut reconnaître que pour être rares ces figurations ne sont pas exceptionnelles. Citons celles qui peut-être sont en France les plus fameuses.

Une superbe est conservée dans la cathédrale d'Amiens. Elle est de facture romane et la légende - encore une mais elle est ancienne - rapporte qu'elle se serait inclinée un jour de procession au passage des reliques de Saint-Honoré.

Une autre qui remonte à la Renaissance se trouve dans la superbe chapelle seigneuriale de la Bourgonnière à Bouzillé en Anjou. La tête du crucifié présente l'originalité d'être surmontée d'une couronne royale.

La troisième de la même époque n'est pas à proprement parler un christ en robe mais en illustre une filiation à travers une confusion qui fit pour certains de Jésus en raison de son vêtement féminin une femme crucifiée. Alors on répandit la légende de Sainte-Wilgeforte refusant d'épouser un païen, et pourvue dans ce désir par Dieu d'une longue barbe qui lui aurait valu d'être mise en croix par ordre de son père.

Cette oeuvre étrange se trouve dans la très belle église Saint-Etienne de Beauvais.

ANNEXE 2

Le christ de Quimperlé.

Il est généralement daté du début du 17^e siècle et s'inscrit dans une optique post-conciliaire certes mais également pré-baroque. Ici on n'a pas voulu évoquer le côté tragique de la crucifixion, pas de couronne d'épines, pas de torsion du corps et des membres, pas de stigmates de la mort sur le visage. Le christ maître du monde s'appuie sur la sphère terrestre, exprime à la fois tristesse et sérénité et ouvre ses bras à l'ensemble des humains.

L'histoire de l'abbaye ne fournit aucune indication quant à son origine. Tout au plus savons-nous à l'occasion de l'inhumation de Claude Lancelot en 1695 "*qu'il fut enterré au bas du grand crucifix qui était au-dessous de la tribune*". La tombe étant située du côté gauche de la nef, ceci nous fournit une précision supplémentaire seulement nous ne savons ce qu'il en advint lors de la disparition de la tribune de l'orgue autour de 1700.

Quimperlé qui n'est jamais à cours d'explications lorsque l'histoire fait défaut, a imaginé deux légendes quant à l'arrivée de ce christ à Sainte-Croix.

Il aurait été amené par Claude Lancelot lors de son exil quimperlois. On imagine mal le pauvre homme débarquant chez nous encombré d'une volumineuse statue et tout repose sur une confusion entre deux représentations inhabituelles du crucifié et on ne saurait assimiler le christ de Sainte-Croix à un christ dit "*janséniste*" c'est à dire aux bras verticaux symbolisant peut-être combien la porte est étroite.

Il aurait aussi été sculpté par un artiste dont trois filles avaient choisi d'être Ursulines à Quimperlé.

Cette éclosion familiale de vocations n'a pas dû être si fréquente mais pourquoi Sainte-Croix?

Et puis les religieuses ne sont arrivées dans notre ville et bien petitement qu'en 1652.

ANNEXE 3

Le modèle et sa copie.

La copie fabriquée à la demande de Bigot et campée à l'entrée du chœur de Notre-Dame de Locmaria est loin d'être un fac-similé et la présentation côte à côte des deux oeuvres permet d'en déceler les différences:

- La tête du christ de Locmaria porte une couronne d'épines.
- A Quimperlé les cheveux séparés par une raie sont légèrement torsadés. Ils sont traités de façon beaucoup plus sommaire dans la copie.
- A Sainte-Croix le visage est présenté de face et légèrement penché vers l'avant. A Quimper la tête est penchée à gauche, et légèrement tournée dans cette direction laisse apparaître un cou décharné.
- La barbe est plus fournie à Quimperlé, mais à Quimper la moustache est plus arquée.
- Les bras sont légèrement obliques à Sainte-Croix, presque horizontaux à Locmaria.
- L'original a les paumes largement ouvertes, la copie les doigts repliés.
- Les drapés des robes sont très différents. Elle est plus ouverte à Quimperlé, plus resserrée à Quimper où les plis sont plus tumultueux y compris dans les manches. La collerette est seulement posée sur la robe du christ de l'abbatiale. A Locmaria elle est resserrée suggérant un relatif bombement du torse.
- Les modelés des pieds sont également légèrement dissemblables. La robe de la copie les laisse moins apparaître bordée qu'elle est par un galon.



Le modèle quimperlois.



La copie quimpéroise.

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE D'UNE VIEILLE MAISON DE QUIMPERLE.

par Yves BELLANCOURT.

Marcel Kervran a rapporté dans son remarquable ouvrage "d'Anaurot à Quimperlé" les circonstances du baptême de la "maison des archers" en 1971 lors de son achat à son propriétaire d'alors Monsieur Jean Le Borgne. C'est au souvenir d'une proche chapelle dédiée à Saint Sébastien et disparue au plus tard au 17^e siècle (emplacement de la maison Gourmelen rue Brémond d'Ars) qu'elle doit son vocable.

Je le cite "Ce fut la statuaire représentant Saint Sébastien criblé de flèches qui fut donc à l'origine de cette appellation et non la présence historiquement non prouvée, d'un corps d'archers logeant dans cette rue aux XV^e et XVI^e".

Quimperlé n'a par ailleurs conservé aucun souvenir de l'existence d'un corps d'archers, une confusion s'étant sans doute produite entre ces hypothétiques - dans notre ville - responsables de la police et ceux des nobles urbains comme ruraux, tenus de se présenter armés - parfois d'un arc, souvent selon leur richesse d'autres pièces offensives et défensives - lors des montres, ces revues de leur arrière-ban auxquelles se livraient régulièrement nos ducs.

L'histoire - la vraie - ne se souvient du terme d'archers que pour désigner aux temps des Bourbon les valets de ville chargés d'une double mission: balayer quais et ponts et aménager les casernes, mais aussi escorter les municipaux lors des cérémonies officielles.

On les affublait d'un uniforme: surtout bleu, veste, culotte de panne de laine noire et chapeau uni. Une épée et un fusil à baïonnette complétaient l'accoutrement.

Alors de grace que l'on ne nous parle plus de tout ce qui a été inventé gratuitement: le lieu d'habillage des jeunes candidats au concours de papegai, la caserne, la cachette d'un prêtre réfractaire et la tourelle du haut de laquelle un archer surveillait la ville...

Une date fut même créée de toutes pièces: 1470 et nous avons cru rêver en lisant qu'il n'était pas impossible que lors de son Tro Breiz la reine Anne se fût arrêtée dans cette belle maison.

L'ennui est que, et Marcel Kervran l'a parfaitement démontré dans l'ouvrage cité par une étude comparative avec deux immeubles semblables et datés de Vannes - l'un remonte à 1560 et l'autre à 1602 -, la maison dite "des Archers" ne saurait être antérieure à la seconde moitié du 16^e siècle.

Dans l'attente de l'exploitation d'autres documents qui pourront un jour mener à la publication d'une brochure contentons-nous d'avancer ce que nous connaissons de façon irréfutable. Il s'agit ici de deux "épisodes" d'âge et de nature très différents.

Premier épisode

UNE MAISON BOURGEOISE AU 17^e SIECLE.

Un document fondamental pour l'étude du Quimperlé du temps de Louis XIV est un terrier conservé à l'Abbaye de Landévennec. Rédigé en 1678 et 1683 dans le cadre de la Réformation Générale de la Province il énumère rue par rue, maison par maison chaque demeure fournissant pour chacune le nom du propriétaire et quelques informations métriques.

La rue Dom Morice s'appelle alors "rue ou venelle qui conduist de la rue aux Saucisses à la rivière d'Isol" et la maison qui nous intéresse est celle de Magdeleine Furic.

Nous avons voulu en savoir davantage. L'acte d'inhumation de la dame le 9 avril 1687 nous dit qu'elle est veuve du défunt sieur Gourhaël.

Maître Jullien Gourhaël est un notaire né le 15 septembre 1602 en Saint-Colomban de Maître François Gourhaël et de Marie Hélégaou ce qui nous ramène à la fin du 16^e siècle. De Jullien et Magdelaine nous connaissons 3 enfants nés entre 1634 et 1646. Quelques années plus tard la dame est dite veuve. Magdelaine Furic ne semble pas appartenir à une famille quimperloise et n'est pas née à Quimperlé où nous trouvons pourtant présente à son époque et en Basse-ville une Catherine Furic qui est sans doute sa soeur aînée. Elle est veuve du marchand François de Jauréguy quand elle décède chez sa fille Catherine elle-même veuve d'un certain Leuraut sieur de Carascoët dont le jeune fils "Jachinthe" est présent aux obsèques de sa gran'mère le 30 mars 1671.

Le mardi 9^e jour d'Avril 1687 a esté inhumé en l'église
de St Colomban le corps de la femme Magdelaine Furic
de son vivant veuve du sieur sieur Gourhaël.
Maître Jehan de
Saurin.

Lequel six cent quatre vingt deux ans après
le premier jour d'Avril 1687 a esté inhumé en l'église
de St Colomban le corps de la femme Magdelaine Furic
de son vivant veuve du sieur sieur Gourhaël.

L'année suivante en février meurt toujours en Saint-Colomban la soeur ainée de Jullien Gourhaël Isabeau épouse elle aussi d'un sieur Leuraut. Nous avons sans doute affaire à un tissu familial fait de mariages multiples ainsi que le décrit si joliment Marguerite Yourcenar.

Un acte du 13 mai 1645 transcrit par Cécile Bellancourt (archives départementales du Finistère 105 J 1046) atteste l'ancienneté de la famille Gourhaël dans notre ville. Il s'agit d'une

"Enquete civile faicte par la cour royalle de Quimperllé à la requeste de Martial Veyrier fermier du domaine de la dite cour".

En un mot il est reproché à quelques notables d'avoir omis de verser l'imposition sur les cuirs appelée le cohuage.

Nous lisons:

"Maistre Jullien Gourhaël procureur postulant en cette cour, demeurant en cette ville paroisse de Saint-Colomban, âgé de quarante trois ans ou environ comme le dict témoin fait juré par serment de dire vérité purgé de conseil et en qu'il depoze congnoistre les parties plédantes et ne leur estre parent allié tenu ny obligé et dict avoir plusieurs fois ony de dire à son ayeulle maternelle qui en son vivant estoit soulz fermière de devoir donner au roy et à l'abbé Saint Croix de Quimperllé sur les cuirs crus qui se vendoient en cette ville qui il estoit dû dix hui deniers par escu du prix des dits cuirs crus et l'avoir aussi souvente fois temps et niors le dict devoir et est sa déposition laquelle luy il y a affirmé regrettable et a signé".

Mon Dieu comment est-il possible qu'en ces temps déjà on aît osé tricher avec le fisc et même en omettant d'informer sa grand'mère?

C'est toujours dans la série 105 j que nous avons rencontré le document suivant lequel illustre les difficultés financières de Magdelaine Furic devenue veuve.

Elle héberge chez elle dès le début de 1651 un jeune prêtre malade François Pégasse sieur de Coetnizon et recteur de Mellac. Pour prix du logement et de la pension la bonne dame demande par an 150 livres tournois et 6 minots de froment. L'écclésiastique décède 16 mois plus tard à l'âge de 34 ans et la propriétaire n'a encore touché que trois minots de blé et une crublée. Elle demande tout naturellement aux héritiers 200 livres ainsi que 5 minots de blé et une crublée. Le prêtre a laissé d'autres dettes en particulier au maître chirurgien voisin Lezin Gaschet et au maître apothicaire Jacques Lavallen. La procédure se prolonge jusqu'en

1661 tandis que les meubles du défunt demeurés sur place ont été vendus et que les héritiers ont procédé à la dispersion de ses quelques biens immobiliers. Ils sont au nombre de 3: Jan Le Couriault qui représente sa femme Louise Pégasse, le frère de cette dernière Anthoine sieur de Kergoat enfin Thomas Pégasse sieur du Plessix en tant que tuteur des enfants de son cousin décédé, Raoul sieur du Puérit.

Chacun des créanciers touche l'essentiel de son dû et la promesse d'une part à recevoir selon un ordre défini.

Le solde s'élève à 670 livres et 10 sols mais le sieur de Coetnizon avait rédigé un testament le 16 août 1652 peu avant sa mort. Il léguait plus de 220 livres à la chapelle de l'Hôpital, à celle de Notre-Dame, à la fabrique et à l'église Saint-Colomban et n'oubliait à Mellac ni la fabrique ni la chapelle Saint-Caradec.

Il ne reste plus à partager que 447 livres et 10 sols desquels chacun des membres récupère un maigre pactol.

François Gourhaël est comme son défunt père notaire à la cour royale de Quimperlé. Nous le retrouvons même en 1691 procureur du roy, c'est à dire occupant la troisième place dans la hiérarchie des juges. Il est né en 1642 et a épousé Anne-Marie Ameline, sans doute la soeur de missire Jean Ameline prêtre de la communauté de Saint-Colomban.

Nous ne leur connaissons que deux enfants nés respectivement en 1668 et 1670.

Marie, décédée en 1695, est sans doute la descendante de ces Hameline ou Hamilin rencontrés en Saint-Colomban dès le début du 17^e siècle. La parenté est probable avec ce Daniel, gentilhomme écossais émigré en France et dont le fils Nicolas a épousé une Dondel.

La descendante masculine anoblie en 1698 possèdera jusqu'à la Révolution le manoir de Trédiec en Riec. On parlera alors des Ameline de Cadeville.

Il n'est plus question au siècle des lumières des Gourhaël ni à Quimperlé, ni plus particulièrement en cette maison qui ne sait pas encore qu'elle sera un jour

"des archers".

Dille Anillon pour Ladite Magetaine fuisse
 adit qu'en quatorze ans de Ladite sentence
 vendre Il estoit dit quelle sera paie d'appoint
 d'un feu pégasse pour le temps de la dite
 estimation, quelle donnera sur vtre Deb pour
 Le Prestier Il adit que de la dite sentence
 par acte du quatorze jours Jours deous mil six
 centz cinquante et un, ledit Effruct sieur de
 Cochenon avou auoie avec ladicte fuisse
 son logement de l'édification araison de
 mil cinquante livres fournois six minutes de
 fourneau comble par an, comence le quatorze
 jour de febvrier mil six centz cinquante et un a
 Vallois au quel six minutes de fourneau elle
 avou de ceu trois minutes et une drable, et
 avou ledit sieur de Cochenon demore de six
 rthe de la place de seize mois sans avou paie
 au hors de l'édification laquelle a ladite avou
 et pour ledit temps de seize mois a la
 femme de dix centz livres cinq minutes
 de fourneau de moine que en l'édification
 par la dite sentence adue ladicte sentence
 vendre Il estoit dit quelle sera paie
 de la dite sentence par le dit feu sieur
 de Cochenon qui avou paie de six
 rthe de la maison de Maye Mil
 six centz cinquante deux Jusques a
 quelle fuisse en vendre
 a la requeste de ladite héritière bénéficiaire
 pour de tout quoy avou paiement Il a été
 Ladite sentence vendre Jours Juy, soule
 l'édification, le fait au fait vendre
 Le dit fournois et ladicte avou
 qui avouie d'ice ading et l'édification
 du quatorze de ce mois, scavoit le

Second épisode

A PROPOS DE L'ÉCOLE DE MADEMOISELLE PRADEAU.

C'est par un jour oublié en 1995 que la poste m'amena un message de Michel Guéguen, l'historien bien connu des Concarnois. Il me suggérait de faire parvenir par son intermédiaire à une vieille dame de ses amies une photographie. Celle-ci entrevue représentait devant leur école des élèves de Mademoiselle Pradeau qui avait été leur institutrice.

Marcel Kervran possédant un cliché, il accepta de me le prêter et je fis faire un agrandissement que j'expédiai à Concarneau. Je me fis moi-même, dans le possible, demandeur d'une rencontre avec la dame afin de la questionner sur ses souvenirs scolaires quand elle reviendrait en Bretagne.

Un coup de fil de Michel Guéguen m'apprit à la mi-juillet 1996 que celle-ci se tenait à ma disposition ...

Les souvenirs de Madame Ménéret et de sa soeur permettent de cerner la vérité avec précision car ils résultent d'une confrontation entre deux mémoires demeurées exceptionnellement intactes.

--- --- ---

Témoignages de Madame Thurianne Ménéret et de sa soeur Mademoiselle Paulette Piller recueillis à Concarneau chez Michel Guéguen le mardi 16 juillet 1996 entre 14 heures et 17 heures.

Toutes deux sont les filles de l'ancien jardinier du château de Québlen. Suite à une promesse faite à une religieuse défunte par sa mère, madame Ménéret porte le curieux prénom de Thurianne qui n'est pas breton mais dérive du nom d'un évêque du 15^e siècle.

Si Paulette n'a suivi qu'une petite année de 1922 à 1923 (elle avait 7 ans) dans la classe de Mlle Valentine Fraval, Thurianne a passé toute sa scolarité primaire avec Mlle Pradeau. Elle savait lire et écrire à 7 ans lors de son arrivée à l'école, ayant appris avec ses parents. A 13 ans elle a passé ses deux certificats (le public le 03.07.1922) puis a suivi une année de perfectionnement. Sa scolarité - peu onéreuse - lui a été offerte par sa marraine.

Petite et mince, Marie Pradeau portait un chignon et une pèlerine. Elle savait se faire respecter et imposait le silence en frappant du plat de la main sur son bureau.

Au centre de l'école, un couloir menait à l'escalier, limité par des cloisons de bois. Celle de droite menageait un décrochement pour permettre l'accès à la cour minuscule dans laquelle se trouvaient au nord des toilettes de bois mais avec un loquet et un poulailler..

A droite en entrant se trouvait le bureau de la directrice. Devant la cheminée se tenait un grand guéridon oval à un pied et à pourtour ondulé recouvert d'un tapis. Au centre était posé un vase.

A gauche était la classe de Mademoiselle Pradeau, les tables faisant face au pignon dont la cheminée était cachée. Une allée centrale menait au bureau et de part et d'autres se trouvaient trois rangées de deux tables doubles. Il y avait place pour 24 élèves répartis en 4 divisions. Les bancs faisaient corps avec les tables et les élèves devaient encaustiquer les plateaux.

Près du bureau perché sur une petite estrade, se tenait un petit poêle Gaudin alimenté l'hiver par les buchettes que chaque gamine devait apporter et qui étaient déposées une par une dans le foyer. Ce poêle était surmonté d'un long tuyau noir.

Au-dessus se trouvait la classe de Valentine Fraval qui s'occupait des plus jeunes et leur apprenait la lecture.

Au total, l'école uniquement féminine comptait une cinquantaine d'élèves.

Valérie Fraval qui enseignait également à l'école Jeanne-d'Arc donnait à temps partiel des cours de perfectionnement aux titulaires du certificat.

Chez Mlle Valentine le cours commençaient par une prière mais chez sa tante, on se contentait d'un signe de croix. Un crucifix était présent dans chaque classe.

L'usage du tablier noir était fréquent mais non obligatoire. L'école ignorait la cloche et les rangs.

L'ainée Valérie Fraval assurait l'enseignement du chant dans le salon de l'appartement de la rue du château où se trouvait un piano. C'est là que se déroulait également la distribution des prix: de beaux livres, à laquelle les parents étaient conviés.

La classe commençait à 8 heures 1/2, elle s'interrompait à 12 heures, reprenait à 13 pour s'achever à 16.

Les livres: sciences, géographie, histoire, grammaire, arithmétique, et histoire sainte étaient la propriété des élèves mais servaient plusieurs années. L'histoire sainte n'occupait qu'une demi-heure par semaine.

On se rendait à l'église à l'occasion de certaines solennités.

Quelques élèves étaient internes au second étage. Aux autres l'école fournissait un bouillon chaud préparé par la bonne grosse Marie qui le laissait souvent brûler. Cette personne s'occupait aussi du nettoyage.

Les parents fournissaient les lèches. Thurianna achetait pour 1 sou un petit pain à la boulangerie qu'elle faisait garnir à la charcuterie voisine.

Thurianna à 87 ans n'a pas oublié les noms de ses camarades: Mimi Guéguen de la rue du Château, Laurette Lucas qui habitait au-dessus du cimetière, Nana Tamic de la route de Toulfoën et Louissette Corn dont les parents tenaient une ferme près du viaduc.

Il fallait 3/4 d'heure pour venir à pied de Québlen à l'école. Les enfants les plus éloignés entraînant ceux qui les attendaient chaque jour, le groupe grandissait pour éclater à l'arrivée vers les différentes écoles de la ville. Parfois une charrette rencontrée embarquait la cohorte.

Avant de rentrer chez elle, Thurianna était chargée d'acheter le pain quotidien. Elle n'a pas oublié l'inquiétude de sa mère le soir où le boulanger troublé n'a livré sa fournée qu'à 17 heures 45. C'était le 11 novembre 1918.

Epilogue

Je livre au lecteur une historiette qui laisse rêveur. La photographie que je m'étais fait un plaisir d'adresser n'était pas celle souhaitée ... et voilà ce qui s'était produit.

Dans le courant de l'été 1995, les soeurs Piller étaient venues visiter notre musée municipal qui représentait pour elles tant de souvenirs. Elles y avaient été sollicitées par une femme qui leur avait proposé l'achat d'un bel et coûteux ouvrage dans lequel figurait justement ... un autre cliché de l'école de Mademoiselle Pradeau. Hélas et tant mieux, les dames n'avaient pu se l'offrir. J'ai essayé - mais ne disposant d'aucune information précise - de savoir qui et à propos de quoi avait pu se livrer en un lieu public à un démarchage frisant la malhonneteté. Mes recherches ont été vaines.

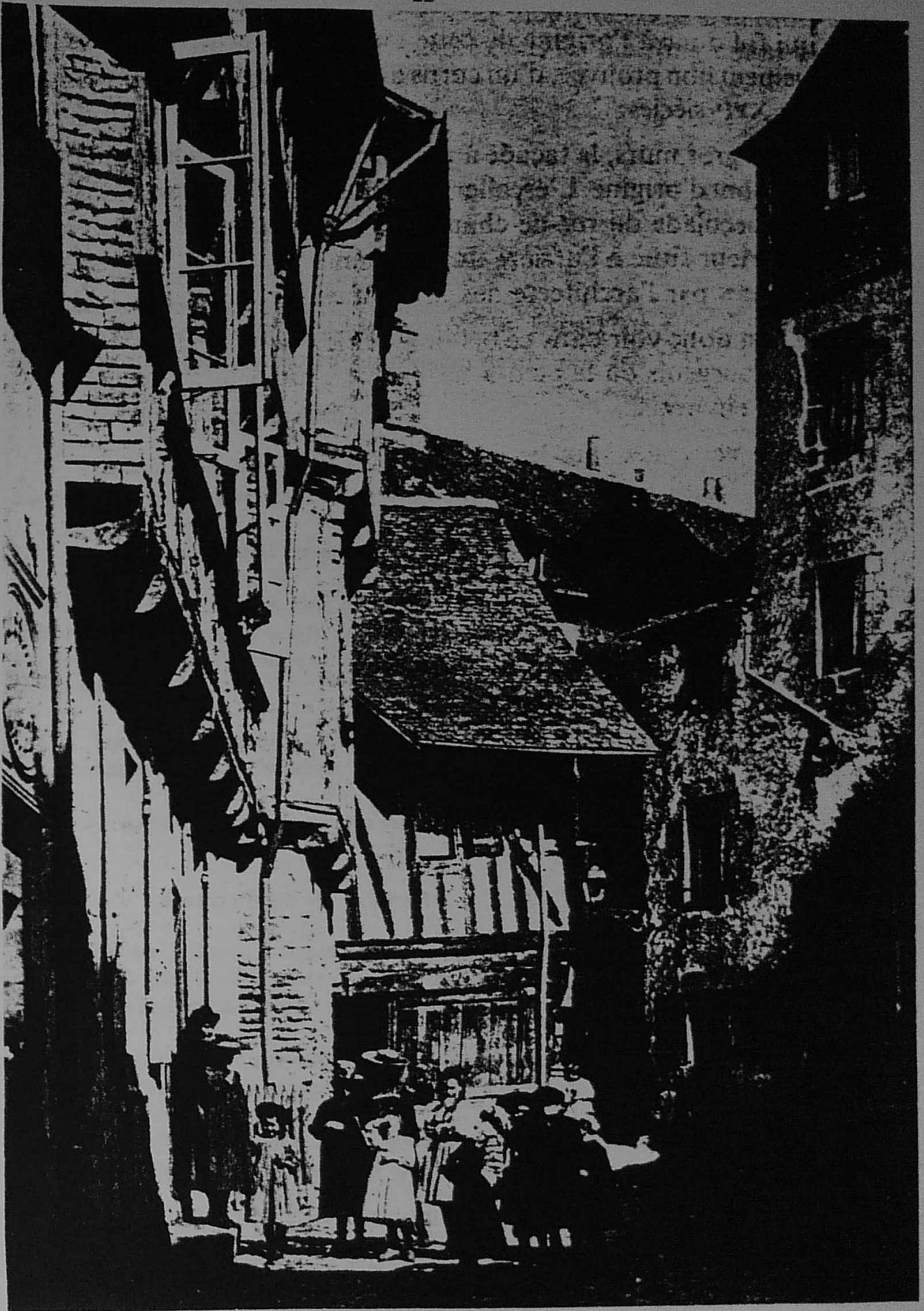
Nota:

Jeanne-Marie Pradeau est née Place au Salé (Carnot) le 24 juin 1860 de Jean-François-Yves Pradeau menuisier et de Jeanne-Marie Kermabon couturière son épouse. La famille paternelle semble d'origine très modeste. Le grand-père Yves Pradeau époux de Marie-Françoise Séau n'est qu'un pauvre journalier.

La concurrence des écoles catholiques proches et l'âge ont amené la fermeture de l'école de Mademoiselle Pradeau vers 1925. La directrice est décédée en 1941 dans l'ancienne maisonnette du paronnier de Saint-Colomban encore adossée à la façade de l'ancienne église.

Elle avait du abandonner sa maison qui était mitoyenne et n'était autre que l'ancien presbytère. Cette demeure est depuis disparue et a fait place à un immeuble moderne et à l'entrée du parking du cinéma.

PS. L'école existe encore en 1926 et sans doute en raison de la raréfaction du nombre des élèves, on y compte quelques garçons dans la 2ème classe . (Bul. par. Août).



Quelques élèves de Mademoiselle Pradeau
devant leur école.

LA STELE DU PLACITRE DE RIEC SUR BELON Chronique des faits

par Yves Bellancourt.

1889

Monsieur de Brémond d'Ars signale dans le bulletin de la Société Archéologique du Finistère, qu'à l'occasion du transfert du cimetière de Riec et pour niveler le terrain autour de l'église on vient d'enlever deux stèles qui s'y trouvaient. Il eût été intéressant qu'il en fournît la destination, mais il se contente d'en communiquer les mesures:

9 mètres 75 les séparaient.

La plus orientale haute de 1 mètre 15 s'enfonçait dans le sol de 0 mètre 25. Elle est tronconique et son diamètre diminue de 0 mètre 42 à 0 mètre 35 de la base au sommet.

La plus occidentale mesure 1 mètre 98. Elle est aussi tronconique et ses diamètres extrêmes sont de 0 mètre 48 à 0 mètre 38. Elle présente les traces fort apparentes de cannelures se terminant à la base par une gorge. L'auteur omet de préciser laquelle des 2 stèles, mais on peut imaginer qu'il s'agit de la plus basse, a été creusée en forme de bénitier à son sommet. Une fouille naïve et superficielle a permis la récupération de quelques crânes "fort anciens".

Etant donné l'endroit de la trouvaille, il y a fort à parier que leur présence ne présentait aucun lien avec les stèles.

Et puis c'est un silence de plus d'un siècle ...

1997 mercredi 9 avril 21 heures 30

Un ami qui tient à conserver l'anonymat me téléphone. Rentrant de son travail un plus tôt, il a aperçu sur la place du bourg de Riec livrée aux travaux une pierre qui a été déterrée dans la journée. Il me dit qu'elle ressemble à une stèle gauloise.

Un quart d'heure plus tard ma femme et moi nous sommes sur les lieux. Cris de joie, les cannelures sont là, il s'agit bien de la plus grande des stèles signalées en 1889.

La pauvre seulement a été quelque peu maltraitée par le pelleteuse qui après l'avoir déterrée l'a projetée sur le trottoir par dessus le délicieux muret qui entoure depuis peu l'église.

Le lendemain matin 8 heures 30

Je rends visite aux ouvriers municipaux qui s'activent sur le chantier et leur explique l'intérêt de leur trouvaille. Je leur recommande la douceur dans le cas d'une seconde découverte. Ils me montrent l'endroit de la première: à très faible profondeur, le long de l'église du côté sud et dans le renforcement compris entre le bras du transept et la sacristie.

Le même jour à 9 heures

Je me rends à la mairie et m'adresse à un employé. Je lui communique l'hypothèse de la présence d'une autre stèle et lui demande si l'archéologue départemental a été prévenu. Il me dit que non et me déclare que le maire ne souhaite pas que l'affaire soit ébruitée.

J'insiste sur le caractère obligatoire de la démarche, me propose de l'accomplir, mais laisse à la mairie la matinée pour le faire.

même jour 14 heures

J'appelle Michel Le Goffic qui est absent, son adjoint Monsieur Grall que je mets au courant n'a eu aucun appel venant de Riec. Il ajoute qu'il téléphone immédiatement à la mairie.

même jour peu après

Monsieur Grall n'ayant pu obtenir le maire absent, non plus que la secrétaire de mairie transmet son message à mon interlocuteur du matin.

même jour vers 16 heures

Une amie en promenade rend visite à la stèle. Elle apprend que le maire a ordonné que celle-ci soit envoyée à la voirie le jour-même. Elle me communique la nouvelle dès son retour.

même jour peu après

J'appelle la mairie et obtient l'éternel interlocuteur. Celui-ci gêné me confirme la chose. Le maire craint que les "monuments historiques" ne lui gèlent son chantier alors qu'un congrès d'anciens combattants doit se tenir à Riec le dimanche suivant.

Alors j'explose, et un dé clic soudain dans l'appareil téléphonique m'apprend qu'il n'est plus seul à m'écouter.

même jour à quelques minutes de là

J'appelle à nouveau Monsieur Grall qui me promet d'en référer à son supérieur en congé, mais contactable.

même jour vers 18 heures

Monsieur Grall me rappelle et les services départementaux ont prévenu la DRAC. Le directeur régional de l'archéologie Mr Tinévez qui doit venir à Quimper le lendemain matin s'arrêtera à Riec pour en visiter le maire.

même jour peu après

Ma femme et ma fille rentrent du bourg. La stèle n'était plus là à 17 heures 25.

vendredi 11 avril au matin

Afin de ne pas gêner les correspondants locaux je mets au courant la presse au niveau quimperlois.

et depuis

Le lendemain les deux journaux ont publié deux bons articles.

La stèle a été vue sur un tas de terre au local des services technique et mon petit doigt qui sait beaucoup de choses a appris que le maire n'a pas voulu qu'elle soit transférée dans un dépôt. Il aurait l'intention de la faire ériger à nouveau, ce qui comble mes vœux.

Je voulais que ces choses fussent dites.

Ah oui j'oubliais! On m'a signalé qu'un radiestésiste s'est activé voici peu autour de l'église de Riec. J'ignore s'il a retrouvé la stèle au bénétier.

suite du feuilleton

20 juin

Je suis informé de la découverte sur le site d'un bénétier revendiqué paraît-il par une association de chapelle riéquoise.

23 juin

J'écris au maire de Riec et lui adresse un schéma de la seconde stèle retaillée autrefois en bénétier. Si jamais ...

26 juin

Réponse du maire.

Mes sources d'informations lui "semblent manquer de consistance et de véracité. En effet à ma connaissance, il n'a pas été retrouvé de bénitier lors des fouilles". Il semble par ailleurs ignorer l'existence "d'une association de chapelles" sur sa commune.

Pourtant plusieurs personnes ont vu ce bénitier dont la description confirme hélas qu'il ne peut s'agir de la seconde stèle.

7 juillet

Je réponds au maire ...

Affaire à suivre. O transparence !



jeudi 10 avril 1997

La stèle sur le trottoir ...

LES DEBUTS DU CINEMA A QUIMPERLE. 1ère partie 1898 - 1918.

par Alain PENNEC.

La première séance de cinéma à Quimperlé date, semble-t-il, du 19 février 1898. C'est "l'Union Agricole et Maritime" qui l'annonce dans son édition du 20, sortie le 19. Par contre l'autre journal de Quimperlé de cette époque, le "Publicateur" n'en souffle pas mot, insistant uniquement sur le concert donné le 20 à 8 h du soir "par la Société Chorale et Musicale de Quimperlé avec le gracieux concours de la Cécilienne, Société Philharmonique de Quimperlé" (parmi les oeuvres "l'Expiation" drame en 3 actes, paroles de l'abbé Le Bardin, "Blanche de Castille" fantaisie avec castagnettes, chanson bachique, duo pour violon et piano concertants, You you, voici la fête, chant villageois choeur à 4 voix inégales etc ...).

Il est vrai que ce journal royaliste, conservateur et moraliste, fait souvent l'impasse sur les distractions profanes: ainsi au moment de la Foire des Vieilles, (à la veille de Pâques) qui selon l' U.A.M. était "de loin la plus importante de l'année, tant par ses transactions commerciales que par les distractions offertes" *, le Publicateur - qui n'en parle jamais que sous le nom de foire de la Passion - décrit surtout les cérémonies religieuses: messes, cortèges, retraites, etc ... et condescend pour l'aspect "civil", à n'évoquer seulement que le marché aux bestiaux, ne risquant aucune allusion ou mention à la fête foraine (lieu de perdition?).

L'Union Agricole et Maritime apparait au contraire plus généraliste, plus moderne dans sa démarche et ses techniques, plus "branché" sur les différents aspects de la vie quotidienne.

Quimperlé. — *Séance de Cinématographie.* — Ce soir samedi, à huit heures un quart, sera donnée, au profit d'une bonne oeuvre, une grande Soirée artistique et intéressante, à l'aide du cinématographe, qui fait pour la première fois son apparition dans notre ville, et de projections lumineuses de photographies en couleurs qui donnent l'illusion de la réalité.

Les projections de photographies en couleurs feront défiler devant nos yeux la plus grande partie de nos villes et localités de Bretagne et des vues et curiosités du monde entier, le tout agrémenté d'une causerie intéressante.

Le cinématographe, ce merveilleux appareil de précision qui donne l'illusion de la vie et tous les détails des mouvements des personnages représentés, nous fera assister aux différentes phases de la Passion de Jésus-Christ, à des scènes animées, impressionnantes et comiques, et surtout au défilé du cortège du Tzar sur la place de la Concorde pendant les fêtes de Paris.

Prix des places : Premières, 2 fr. ; secondes, 1 fr. ; galeries, 0 fr. 50.

*Le 2 avril l' U.A.M. révèle que la foire des Vieilles a attiré la foule: la gare de Quimperlé Paris-Orléans a vendu 1615 billets et celle du chemin de fer départemental vers Concarneau plus de 1100.

Cette première projection publique à Quimperlé a donc lieu un peu plus de 2 ans après la première projection de cinéma Lumière le 28 décembre 1895, dans les sous-sols du Grand Café à Paris. Le délai peut être considéré comme assez long à l'aune des attentes de la mentalité actuelle, mais assez court quand on réfléchit au caractère délicat et complexe de ce type d'installation, supposant certaines exigences précises comme la distribution d'électricité.

Chaque année désormais, le cinéma ambulant revint place Nationale à Quimperlé à la Foire des Vieilles. A côté des films à proprement parler, les projections comportaient également "des vues animées et en couleur du plus bel effet", et des phonoscènes. Vues et phonoscènes représentaient des inventions qui avaient précédé le cinéma: c'est en 1870 par exemple que le phasmatrope de l'américain H. Renno Heyl permit de visionner des images animées à l'aide d'un disque de 18 photos devant une lanterne magique. Le phonographe en 1878 et le phonographe optique en 1888 avaient été inventés par Edison.

En 1913 par exemple, on peut lire dans l' Union Agricole et Maritime du 2 mars

" Dès ce soir le Cinéma Universel (Brocard) ouvrira ses portes au nombreux public qui ne manquera pas de venir voir se dérouler les films sensationnels, artistiques et passionnants, ainsi que les vues parlées et chantées. Dans le programme de ce soir, nous relevons:

Le forçat superbe	drame
Bruges et ses canaux	vues en couleur
Un grand seigneur	jolie comédie
Le berger	grand drame
Le billet de loterie	vue comique
Zigoto	vue comique
Esprits frappeurs	vue très comique
et de nombreux phono scènes	"

En 1914, outre les vues comiques ("le bocal de cornichons, bébé n'aime pas sa concierge ...") vues on le voit plutôt "exotiques" pour les quimperlois et les ruraux qui fréquentaient la foire des Vieilles), le cinématographe Brocard offre le jeudi "Loin du bonheur", un superbe film d'art en 3 parties et 60 tableaux mesurant 1500 m de longueur; et le samedi "Les Misérables" une épopée dramatique en 4 époques et 9 parties, l'immortel chef-d'oeuvre de Victor Hugo, pour la première fois à Quimperlé; ce superbe film mesure 5524 m de longueur.

La guerre 14-18 par le brassage et l'afflux de population qu'elle suscite (nombreux réfugiés belges, des militaires ...) et à la suite de perfectionnements techniques, voit la **création du premier cinéma permanent.**

Il semble en fait s'agir d'une installation provisoire, car il est précisé que la couverture est en forte toile imperméable de la maison Huet d'Elbeuf et permet d'assister aux séances par tous les temps. Quatre tarifs sont en vigueur: places réservées 1,25 Fr, premières 1 Fr, secondes 0,50 Fr troisièmes 0,30 Fr et demi tarif por les militaires (sauf en troisième). Vues comiques, "féeries en couleur" complétaient le film, un grand film de guerre nécessairement: "la légion étrangère", "par le travail et les armes", "les spahis au nord d'Arras", etc ...

L'ouverture à la culture nationale sinon parisienne se doublait d'une ouverture sur la culture du nouveau monde: américaine: l'on comptait à chaque projection une ou deux productions américaines: "le stratagème de Sully-and" le 8 et 9 juillet "la Vengeance" grand ciné drame américain, le 18 juin etc ... Ces productions restaient cependant très minoritaires.

Les projections qui avaient lieu le samedi et le dimanche se faisaient sur un "vaste écran de 3 m" grâce à un "appareil Pathé perfectionné".

Néanmoins, le caractère médiocre de l'installation dut entraîner des réclamations, peut-être même un déficit de fréquentation, car la direction se sentit obligée au bout d'un mois, de faire part de ses efforts pour améliorer la situation :

La Direction a l'honneur d'informer le public quimperlois que des améliorations ont été apportées et seront apportées encore à l'aménagement intérieur de la salle : notamment, aux places réservées et aux premières, les banes ont été remplacés par des chaises (revêtues de coussins, aux places réservées). Une entrée distincte est réservée aux réservées et aux premières.

D'autre part, pour donner satisfaction aux familles, nous comptons organiser prochainement des matinées, les jeudis et dimanches et donner chaque semaine une soirée supplémentaire. Nous espérons également pouvoir nous assurer bientôt le concours d'un pianiste.

Nous pensons que le public accueillera avec plaisir les efforts incessants que nous faisons en vue de lui donner satisfaction, tant au point de vue de l'intérêt du spectacle qu'à celui du confortable de la salle, et qu'il nous témoignera cette satisfaction en assistant toujours plus nombreux à nos séances.

in VAM du 9 juillet 1916 La Direction

La mention de la recherche d'un pianiste traduit la contradiction entre les promesses et les réalisations : à l'ouverture du cinéma 5 semaines auparavant, il était assuré qu' "un piano accompagnera[it] la projection". Les efforts de la direction durent se traduire par un échec puisqu'après le 9 juillet, il n'y a plus aucune mention de ce cinéma dans la presse locale.

Tirant sans doute quelques enseignements de cette expérience malheureuse, une deuxième tentative de cinéma permanent se révéla bien plus durable; ce fut même un véritable succès:

Il s'agit du **cinéma Honoré**, rue de l'Hôpital Frémur, inauguré le samedi 9 décembre 1916.

M. Honoré était photographe, comme tant d'autres directeurs de salles de cinéma d'alors. Les qualités de la salle et de la programmation lui valurent le soutien de la presse:

Cinéma Honoré. — Samedi dernier 9 Décembre a eu lieu l'inauguration du **Cinéma Honoré**. Nous ne pouvons que donner des éloges à l'installation et même au programme. Une magnifique salle contenant plus de 500 places, pourvue de l'éclairage électrique et de sièges commodes, un orchestre, représenté par un harmonieux pianola, une buvette très bien pourvue de boissons hygiéniques et des projections irréprochables, tout cela constitue n'est-ce pas une puissante attraction ? Quant au programme dont *Cœur de Française*, mélodrame patriotique faisait le fo.d., on nous croira aisément, sachant que nous sommes plutôt sévère pour les exhibitions cinématographiques quand nous disons que rien n'y a blessé les convenances ou le respect que l'on doit à la jeunesse. Le **Cinéma Honoré** n'a qu'à continuer ainsi qu'il l'a commencé et son spectacle de famille vraiment instructif et amusant pourra être donné en exemple à certains établissements que le scrupule de pervertir l'imagination n'arrêtent guère. Voici à titre de renseignements le programme courant du Jeudi 14 au Dimanche 17 inclus.

Première partie. — *Barcelona, Voyage ; Le Coup de Minuit, Vue Comique* jouée par Polin ; *Les Abords de Verdun, Film de Guerre, Le Mariage de Lephyrin, Vue Comique* :

Extraits

Deuxième partie. — *Le Secret Du D^x Mystérieux, Grand Drame en 4 Parties*

Prix des places : 1^{re} 1.10 ; 2^e 0.75 ; 3^e 0.50.

Les Militaires blessés ou mutilés en tenue ont droit à leur entrée gratuite en Matinée.

En Matinée : Les enfants au-dessous de 10 ans paient demi-place.

in UAM du 17 décembre 1916

La guerre se poursuivait et la question des rapports entre le front et l'arrière se posait. Pour éviter toute critique de vie facile pendant que les poilus combattaient des Flandres à la Suisse, le cinéma Honoré, comme d'autres, montra sa solidarité sur différents plans:

- Par la projection de films patriotiques,
- Par l'admission gratuite des blessés militaires en tenue aux séances de matinée, ce qui lui valut les remerciements du médecin en chef, qu'il eut soin de publier,
- Par l'organisation de tombolas hebdomadaires au profit de poilus qui recevaient ainsi un colis (cf. article du 25 décembre 1916).

Tombola du cinéma Honoré Pour nos Poilus. — Avis aux spectateurs : Afin que l'instant ne soit une distraction que les spectateurs du cinéma Honoré viennent y chercher, ne soient pour aucun d'eux une cause d'oubli de nos vaillants poilus, la Direction organise chaque semaine une tombola dans les conditions suivantes : chaque spectateur reçoit à la caisse un ticket d'entrée composé de deux parties. Chacune de ces parties porte le même numéro. Ce ticket complet est remis par le spectateur au contrôleur, qui détache la plus petite des deux parties et dépose cette dernière dans une urne affectée à cet usage. Pendant l'entracte de la soirée du samedi, le tirage du gagnant aura lieu dans la salle et l'urne sera ouverte devant tous les assistants. Les tickets d'entrée devront donc être conservés par chaque spectateur, à partir de l'ouverture du bureau le samedi 16 décembre, c'est à dire que ce n'est qu'à partir de cette date que le service de la Tombola a commencé à fonctionner. Tous les tickets distribués pendant la semaine qui ont suivi cette date participeront au 1^{er} tirage, c'est à dire tous ceux qui auront donné le droit d'entrée aux représentations jusqu'au moment où l'urne aura été apportée dans la salle pour l'opération du tirage le samedi suivant. Le numéro suivant sera alors annoncé et affiché dans l'entrée du cinéma et le gagnant n'aura qu'à se présenter au Magasin de photographie dans un délai de huit jours pour faire connaître l'adresse d'un Vaillant Poilu auquel la Direction adressera un colis dont elle fera connaître le contenu en produisant le talon de l'envoi. Le roulement de la tombola recommencera dans ces conditions chaque semaine. Nous aurons tous ainsi le moyen de procurer à nos chers défenseurs quelques douceurs qui viendront leur apporter un pur réconfort moral, et en même temps, leur faire sentir que, loin de les oublier, la Direction du cinéma Honoré voit que par son système, et même dans les attractions les plus repoussantes qu'elle sera appelée à donner par la suite, la pensée de nos vaillants combattants n'est jamais exclue de nos souvenirs.

Le DIRECTEUR

Dimanche matinée à 1 h. 3/4 ; soirée à 8 h. 1/4.
Lundi jour de Noël, matinée à 1 h. 3/4.

PROGRAMME

Première partie. — *Lourdes et ses environs*, Lourdes le lieu de Pèlerinage unique au monde, où la Ste-Vierge apparut et guérit les croyants. — *L'heure du soir*, Drame. — *La suspension*, vue Comique. — *Le terrible bout de papier*, scène à trucs très drôles.

Entracte.

Deuxième partie. — *La première classe en Alsace*, film patriotique, un des plus gros succès de l'année de Paris.

Prix des places. — En soirée : Réservées à 1 fr. 25. Premières à 1 fr. 10. Secondes à 0 fr. 75 et troisièmes 0 fr. 50 (Pour tout le monde).
En Matinée : Grandes personnes, même tarif que ci-dessus et pour les enfants au dessus de 12 ans, les premières à 0 fr. 60, la 2^e à 0 fr. 40 et les troisièmes à 0 fr. 30.

Nota. — Les blessés militaires en tenue ont droit à l'entrée gratuite en Matinée.

La salle est chauffée.

M. Honoré a reçu les remerciements suivants. — Je tiens à vous remercier à l'occasion de la faveur que vous faites aux militaires en traitement dans les formations sanitaires de la Place de Quimperlé en les admettant gratuitement à vos séances.

Vous devenez ainsi notre collaborateur bienveillant et je suis certain que le plaisir honnête que nos malades et blessés prendront au cinématographe aura sur l'évolution de leur convalescence l'influence la plus heureuse.

Veuillez agréer, etc...

F. GUILLOTTEAUX,
Médecin en Chef.

- Par l'accueil de manifestations patriotiques: ainsi le 13 décembre 1917, le gala de la Ligue Maritime Française sous la présidence du sous-préfet et du maire offrait d'abord la projection d'un film sur la Marine dans la guerre, puis une présentation solennelle de drapeaux suivie d'un "débat" encourageant la souscription de l'emprunt.

Mais l'accueil du public ne fut pas à la hauteur de ce qu'attendaient journalistes et organisateurs, révélant le contraste entre le discours officiel et la réalité.

Cinéma Honoré. — Gala de la Ligue Maritime Française, jeudi 13 Décembre, soires à 8 heures, ce gala sera donné au Cinéma de notre ville, au bénéfice de nos marins, par la Ligue maritime, pour la présentation du film officiel du ministère de la Marine.

« Les Marins de France »

Cette représentation sera sous la présidence de M. Gils sous-préfet, de M. Lemouchoux, commandant d'armes de Quimperlé et de M. le Maire de la Ville. Un excellent orchestre de Quimperlé accompagnera le tableau de film.

Le film qui sera présenté est unique. Il a fait courir tout Paris et tout Brest. C'est un document incomparable que tout Français doit connaître. Il révèle de la manière la plus émouvante le gigantesque travail de guerre et de transport accompli par notre marine.

Exploité à l'unique bénéfice des œuvres d'assistance maritime, il constitue pour tous les spectateurs une occasion de donner à nos héros de la mer une preuve de solidarité fraternelle.

On terminera par une apothéose avec le concours de soldats et de marins présentant les drapeaux. La France, la Bretagne, l'Alsace et la Lorraine seront personnifiées par des jeunes filles.

Plusieurs artistes de talent prêteront leur gracieux concours.

Prix des places: Réservées, 2 fr. 50. — premières, 1 fr. 50. — Secondes, 1 fr. — Troisièmes, 0 fr. 75.

On peut retenir ses places à l'avance au Cinéma Honoré.

On distribuera gratuitement des insignes et des cartes postales de la Ligue Maritime.

Au cours de ce gala, une brève causerie sur l'emprunt sera faite par le sympathique M^e Fournis.

Machinée à 2 heures pour la population enfantine.
in UAM 9 décembre 1917

Soirée. — La soirée de gala organisée par la Ligue Maritime Française a eu lieu jeudi soir, salle Honoré. Dans l'après-midi, deux matinées se suivirent à l'usage des enfants des Ecoles, et le soir, la place manqua aux retardataires. Le programme comportait, surtout une séance cinématique, montrant le rôle de notre marine pendant la guerre. Divisée en six parties, elle fut entremêlée de chants et de déclamations par Mlle Jean et Mme Moreau. M^e Fournis, avoué, conféra sur l'Emprunt et profitant du thème que lui donnait le dessin de Forain: « *Pourvu que les civils tiennent* », il évoqua les différentes œuvres et les différentes personnalités qui ont tenu bon jusqu'ici, au front arrière de Quimperlé. Il rappela l'œuvre de la municipalité et les ensemcements de patates à l'usage des classes indigentes, le comité franco-belge, l'ouvrier, les dames de la Croix-Rouge à la gare, etc. etc. Cette intéressante documentation de guerre eut gagné à être développée devant l'auditoire plus choisi du fond de la salle. L'inconvénient des salles de cinémas pour un orateur, est de se trouver juste en face de l'élément le moins lettré, le moins apte à la généralisation des idées.

Mais de ne pas être instruit n'implique pas nécessairement le sans-gêne... Or, il régnait incontestablement du sans-gêne dans les premiers rangs de l'auditoire. On parlait haut, on riait et même on fumait... bien que cela soit formellement interdit... Beaucoup trop de jeunes gens perdaient de vue le but de leur présence à la salle Honoré, but qui était de coopérer à une bonne œuvre et non de « chahuter ».

in UAM 16 décembre 1917

Par contre une autre soirée en juin 1918, consistant en une conférence sur l'effort de guerre, suivie de films sur l'arrivée des américains et la manoeuvre du canon répondit plus aux attentes des autorités car

Des quêtes furent faites par Mlle Courtier, accompagnée du capitaine Fontaine et par Mlle Lamic, conduite par M. de Penguern. Elles ont produit, 105 fr. 75. Déduction faite des frais, il est resté une somme de 58 fr. qui a été versée au Comité des Prisonniers de guerre. L'opinion générale montre la plus grande satisfaction de cette soirée et remercie le Comité de la Ligue Patria et en particulier M. de Penguern, de cette manifestation patriotique. >>

Le succès du cinéma Honoré s'expliquait aussi par le souci de bonne moralité affiché dans le choix des films et dans la bonne tenue de la salle, même si on l'avu, l'attitude des spectateurs dénotait parfois un certain relâchement.

La programmation contribuait aussi sans doute à remplir les salles. Honoré n'hésitait pas à chercher à s'assurer l'exclusivité de films à succès, en prenant des risques financiers ... mais en sachant parfaitement jouer de la communication, comme le révèle l'article du 4 août 1918.

Cette attraction du cinéma de Quimperlé s'étendait à toute la région, ce que prenaient en compte ses horaires.

Ce n'est en effet qu'à partir de 1919 que Bannalec, par exemple, se verra proposer également des séances de projection à domicile, lors de tournées de Louis Bourhis, le fondateur de l'Odét Palace à Quimper.

Le plus grand soin sera apporté, assure M. Honoré, au choix des films afin que son établissement soit réputé pour sa bonne tenue et que le spectacle puisse être vu de tous. M. Honoré tient à ce que les familles soucieuses de l'éducation morale de leurs enfants les envoient sans crainte au cinéma.

Cinéma Honoré. — Deux mois seulement pour signaler le résultat heureux que obtenu M. Honoré, Directeur Propriétaire du Cinéma qui a pu s'assurer pour terminer sa saison, l'exclusivité du grand film artistique « CHRISTUS », pour les représentations des Samedi 3 et Dimanche 4 Août. Le succès de ce film a été tel, dans les villes qui ont pu l'obtenir que bien des spectateurs n'ont pu y assister.

M. Honoré invite donc sa nombreuse clientèle de ne pas tarder à venir réserver ses places au service de location qui commencera à fonctionner dès Mardi 30 courant à son domicile. Le prix des places est fixé à 3 francs les Premières : 2 fr. les Secondes et 1 fr. les troisièmes (seules sont jouées les Premières et les Secondes — supplément de 0 fr. 10 pour la location). Ces prix que M. Honoré regrette d'être obligé d'établir ainsi, sont en rapport de la beauté et de la valeur de ce film qu'il n'a pu obtenir qu'en faisant un gros sacrifice...

S'il est encouragé par le succès que « CHRISTUS » ne manquera d'avoir en notre Ville, M. Honoré se propose pour la saison prochaine de réserver encore à son aimable clientèle quelques jolies attractions du même genre.

Venez tous voir et admirer **CHRISTUS** les 3 et 4 août prochain.

L'ouverture du bureau a lieu à treize heures et le programme est entièrement déroulé pour 16 h. 30, afin que les spectateurs du dehors puissent prendre les trains de Bannalec ou Pl Aven, quittant Quimperlé vers 16 h. 45. Les Soirées auront lieu les Samedi, Dimanche et jours de fêtes. Bureau à 19 h. 3/4 Rideau à 20 h. 1/2.

(à suivre)

